

Chambre a fait en toute convenance présenter un bill pour amender la loi ; et, bien que celui-ci puisse concerner le revenu public, son effet général est de corriger la loi relative aux timbres apposés sur les billets promissaires et lettres de change.

**M. BLAIN**—Je crois que la pratique invariable de la Chambre veut que les bills qui touchent au revenu reçoivent la sanction du gouvernement. Sans doute il est arrivé déjà qu'on se soit éloigné de la règle ; mais, dans le cas présent, celle-ci doit être observée.

**M. MACDOUGALL (Elgin-Est)**—Le bill a été étudié avec soin, et je ne vois aucune objection à ce qu'il soit adopté, quoiqu'il vaudrait peut-être mieux que la taxe fût abolie.

**M. PALMER**—Ce bill tombe sous le coup du 54e article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ; par conséquent, les conditions de cet article n'ayant pas été remplies, il est hors d'ordre.

**M. GUTHRIE**—Le 54e article de la constitution décréte qu'il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas au préalable été recommandé à la Chambre par un message du Gouverneur-Général.

Or, ce bill ne se rattache pas à une appropriation d'argent pour une fin particulière. Il tombe plutôt sous le coup du 53e article, qui décréte que les bills ayant pour but l'emploi d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devront prendre naissance dans la Chambre des Communes.

**M. TUPPER**—Une des dispositions du bill, la 3e, impose clairement une taxe qui n'existe pas aujourd'hui. Or, **May** déclare que le même principe qui s'applique à l'appropriation des deniers publics s'applique aussi à l'imposition des taxes. Voici ce qu'il dit, page 427 de son ouvrage :

“ Les Chambres sont aussi zélées dans les procédures pour prélever une taxe qu'elles le sont pour accorder les fonds, et il est de pratique invariable que tous les bills qui imposent clairement des charges au peuple

prennent naissance en comité général de Chambre.”

Je crois donc que l'objection soulevée par l'honorable député de York-Ouest (**M. Blain**) est fatale au bill, qui aurait dû prendre naissance par résolution en comité général de la Chambre.

Cette loi des timbres a causé beaucoup d'embarras dans le pays, et s'il est une législation dont le gouvernement doive prendre l'initiative, c'est bien celle qui se rattache à l'impôt des timbres. Si le bill doit être mené à bonne fin, le gouvernement doit s'en emparer, et toutes les différentes lois avec leurs amendements doivent être refondus en un bill intelligible au public.

**M. MACKAY (Cap-Breton)**—Une question comme celle-ci ne peut être soulevée que lorsque l'Orateur est au fauteuil. Le bill est devant le comité, et celui-ci doit en disposer. En outre, l'objection aurait dû être faite avant la seconde lecture.

A l'appui de mon assertion je citerai **May**, qui dit, page 451, que dans la préparation des bills il faut avoir soin qu'ils ne contiennent aucune disposition qui ne soit autorisée par des ordres de permission, que les titres correspondent aux ordres de permission, et qu'ils soient préparés dans la forme voulue. Si l'on s'aperçoit, pendant qu'un bill passe par ses différentes phases, que ces règles n'ont pas été observées, la Chambre ordonnera de le retirer. Toutefois, ces objections doivent être faites avant la seconde lecture. Il n'a pas été de pratique d'ordonner le retrait des bills après qu'ils ont été envoyés au comité, par suite d'une irrégularité qui ne pourrait être rectifiée pendant que les bills sont devant le comité ou lors de leur renvoi au comité.

Je ferai remarquer en outre que, pendant la dernière session, l'honorable député d'Hamilton (**M. Irving**) a présenté un bill exactement semblable. Il y a donc certainement un précédent. Je prétends qu'il n'est pas nécessaire qu'un acte qui se rattache aux lettres de change prenne naissance dans le comité général de la Chambre.

**M. MACDOUGALL (Elgin-Est)**—Je ne sache pas que rien dans le bill touche au revenu ; on n'a pas la moindre idée d'établir des taxes par